

MOULES SUR FILIÈRES. L'autorisation du préfet n'a pas surpris

La décision d'autorisation du Préfet, Patrick Strzoda, pour l'expérimentation de quatre filières de moules, au large de Saint-Coulomb, n'a pas surpris outre mesure l'Association pays d'Emeraude mer environnement (APEME), l'Association des pêcheurs plaisanciers de Rothéneuf (APPR) ainsi que la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France (SPPEF), tous rassemblés sous la même bannière pour la circonstance afin de défendre le littoral.



« Nous déciderons des actions à entreprendre... », soulignent les membres du bureau de l'Association pays d'Emeraude mer environnement.

« Une manœuvre de footballeur truqueur »

« En effet, par son attitude pendant toute la durée de la 5ème réunion, dite de concertation, le 24 avril dernier, le sous-préfet de Saint-Malo, François Lobit, avait été très explicite », souligne Marie Fevrier, présidente de l'APEME. « Celui-ci a conclu la réunion en disant, avec un peu d'emportement, que l'environnement ne peut être un frein à l'encontre de l'exercice de la libre entreprise ! Il avait d'ailleurs du mal à réprimer son impatience et notre conviction était que la décision d'autorisation était déjà prise. Le préfet aura donc mis deux mois pour faire savoir sa décision et il a choisi le 30 juin, début des vacances d'été et jour de deux matches déci-

sifs pour l'équipe de France de football, convaincu que la presse et la population ne prêteront pas attention. Pour nous, c'est une grosse ficelle de communication qui ressemble fort à une manœuvre de footballeur truqueur ! »

Les associations se disent « consternées ». Elles estiment que cette décision « privilégie les intérêts particuliers de quelques mytiliculteurs au détriment de l'intérêt général, exprimé par de nombreux élus locaux, des associations environnementales et de plaisanciers et de la population ». Elles rappellent que, lors de l'enquête publique, près 1 200 avis défavorables motivés

ont été enregistrés, contre cinq favorables.

« Nous considérons cette décision comme un déni de démocratie. Nous sommes très surpris que le Préfet n'ait pas rendu public son arrêté d'autorisation mais un communiqué fleuve, de deux pages, véritable réquisitoire à charge ! Ce faisant, l'autorité préfectorale ne se comporte-t-elle pas comme l'agence de communication du Comité régional conchylicole Bretagne Nord (CRC-BN) et des groupements privés, Quéma et Vettier ? On ne peut qu'être fondé à se le demander ! »

Les associations que ce test, « qui n'est en rien une expé-

rimentation », annonce l'autorisation prochaine de plus de 1 000 hectares de filières. « C'est la première étape d'un futur désastre écologique et économique sur ce littoral ». Pour l'APEME, la SPPEF et l'APPR, le développement de la conchyliculture en Ille et Vilaine, c'est dans - et, uniquement, dans - la baie du Mont-Saint-Michel, par la mise en oeuvre de pratiques professionnelles écologiquement et éthiquement responsables.

■ Contact : Marie Fevrier, présidente de l'APEME, déléguée SPPEF Ille et Vilaine (tél. 02 99 89 65 00 ou 06 88 08 99 93).